FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

0893 400 650 - MULTI ECOLOGIQUE

Version 6.0	Date de révision 31.07.2014 Date de dernière parution: 24.07.2014 Date de la première version publiée: 29.03.2012	Date d'impression 02.08.2014	FR / FR

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale	:	MULTI ECOLOGIQUE
Code du produit	:	0893 400 650
SDS-Identcode	:	10043012

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Agent anti-friction et lubrifiant, Produit homologué NSF

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Würth France SA Z.I.Ouest, Rue Georges Besse 67158 Erstein France
Téléphone	:	+33 (0)388 64 53 00
Téléfax	:	+33 (0)388 64 62 00
Personne responsable/émettrice	:	Adresse e-mail: prodsafe@wuerth.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France)
+33 (0)1 45 42 59 59

Nancy Anti-poisons Center (24/7)
+33 (0)3 83 32 36 36

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Aérosols, Catégorie 1	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Extrêmement inflammable	R12: Extrêmement inflammable.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:		
Mention d'avertissement	:	Danger	
Mentions de danger	:	H222 H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Conseils de prudence	:	**Prévention:**	
		P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
		P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
		P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
		Stockage:	
		P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (1272/2008/CE)	Concentration [%]
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8 265-149-8	Xn; R65	Asp. Tox. 1; H304	>= 45 - < 50

terpinéol	8000-41-7 232-268-1	Xi; R36/38	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 1,5
solvant Stoddard	8052-41-3 232-489-3	R10 Xi; R36/38 N; R51/53 Xn; R65	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411	>= 0,5 - < 0,75
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :				
Dioxyde de carbone	124-38-9 204-696-9		Press. Gas Compr. Gas; H280	>= 3 - < 5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Le secouriste doit se protéger. S'éloigner de la zone dangereuse. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène.

En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d' eau. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact. Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur

le côté.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse, Poudre sèche, Dioxyde de carbone (CO2)
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
Information supplémentaire	:	Procédure standard pour feux d'origine chimique. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas de hausse de température, risque d'éclatement des récipients en raison de la pression de vapeur élevée.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4 Référence à d'autres sections

voir chapitre: 7, 8, 11, 12 et 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Équipement de protection individuel, voir section 8. Restreindre les quantités stockées au poste de travail. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas transporter dans les vêtements des chiffons imbibés du produit.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer. Utiliser des outils anti-étincelles. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée.
Classe d´explosibilité de poussière	:	Non applicable

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Conserver dans le conteneur d'origine. ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Respecter les consignes de stockage pour les aérosols !
Précautions pour le stockage en commun	:	Incompatible avec des agents oxydants.
Température de stockage	:	> -20 °C
Autres données	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

SECTION 8: Contrôles de l’exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Base	Mise à jour
Dioxyde de carbone	124-38-9	VME: 9.000 mg/m3, 5.000 ppm bleu,	FR VLE	2007-12-01
Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Base	Mise à jour
Dioxyde de carbone	124-38-9	TWA: 9.000 mg/m3, 5.000 ppm	2006/15/EC	2009-12-19

Autres informations sur les valeurs limites: voir chapitre 16

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué. appareil respiratoire avec filtre A Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143).

Protection des mains

Matériel	:	Caoutchouc nitrile
Épaisseur du gant	:	> 0,45 mm
délai de rupture:	:	> 480 min

Remarques	:	Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur les propriétés des gants de protection indiqués ci-dessus en matière de résistance aux produits chimiques.
Protection des yeux	:	En cas de risque de projection - porter des lunettes de protection.
Protection de la peau et du corps	:	Tenue de protection antistatique ignifuge. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Mesures d'hygiène	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Ne pas inhaler l'aérosol. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Suivre le protocole de protection de la peau. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux	:	Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	aérosol
Propulseur	:	Dioxyde de carbone (CO2)
Couleur	:	ambre
Odeur	:	légère
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	105 °C Solvant
Température d'inflammation	:	210 °C
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	1,0 % (v)
Limite d'explosivité, supérieure	:	6,0 % (v)
Dangers d'explosion	:	Donnée non disponible
Inflammabilité	:	solide / gazeux: Aérosol extrêmement inflammable.
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Indice de combustion	:	Donnée non disponible
Poids moléculaire	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de congélation	:	-20 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	240 °C
Pression de vapeur	:	< 0,1 hPa à 20 °C
Densité	:	0,841 g/cm3
Masse volumique apparente	:	Donnée non disponible
Hydrosolubilité	:	partiellement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible

Viscosité, cinématique	:	3,3 mm2/s à 40 °C
Temps d'écoulement	:	Donnée non disponible
Sensibilité aux chocs	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Tension superficielle	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Énergie minimale d'ignition	:	Donnée non disponible
Indice d'acide	:	Donnée non disponible
Indice de réfraction	:	Donnée non disponible
Miscibilité dans l'eau	:	Donnée non disponible
Test de séparation avec solvant	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Stabilité	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	Oxydes de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale:

Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation:

Dioxyde de carbone	:	CL50 Rat: 58750 ppm Atmosphère de test: gaz Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée:

Donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies d'administration):

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

terpinéol	:	irritant
solvant Stoddard	:	irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

terpinéol	:	irritant
solvant Stoddard	:	irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation:

Donnée non disponible

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro:

Donnée non disponible

Génotoxicité in vivo:

Donnée non disponible

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Donnée non disponible

Tératogénicité

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Toxicité par aspiration

distillats légers (pétrole), hydro-traités	:	La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.
solvant Stoddard	:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets neurologiques

Donnée non disponible

Évaluation toxicologique

Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

Effets aigus

Donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
solvant Stoddard : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique
solvant Stoddard : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Méthode: OCDE Ligne directrice 301B
Note: Facilement biodégradable, selon le test OCDE approprié.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Information concernant l'élimination et l'emballage	:	Elimination: En accord avec les réglementations locales et nationales. Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

Code des déchets (EWC)	:	Code de déchet (produit non utilisé): 150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus Code de déchet (produit utilisé): 150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Eliminiation de l'emballage non nettoyé	:	Code de déchet (emballage non nettoyé): 150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus Note: Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Vider complètement les bombes aérosols (y compris le gaz propulseur) Les récipients qui ne sont pas vidés conformément aux règlements sont des déchets spéciaux. Eliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADN	:	1950
ADR	:	1950
RID	:	1950
IMDG	:	1950
IATA	:	1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADN	:	AÉROSOLS
ADR	:	AÉROSOLS
RID	:	AÉROSOLS
IMDG	:	AEROSOLS
IATA	:	AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	:	2
ADR	:	2

RID	:	2
IMDG	:	2.1
IATA	:	2.1

14.4 Groupe d'emballage

ADN		
Code de classification	:	5F
Etiquettes	:	2.1
ADR		
Code de classification	:	5F
Etiquettes	:	2.1
Quantité limitée	:	1,00 L
Code de restriction en tunnels	:	(D)
RID		
Code de classification	:	5F
Numéro d'identification du danger	:	23
Etiquettes	:	2.1
Quantité limitée	:	1,00 L
IMDG		
Etiquettes	:	2.1
No EMS Numéro	:	F-D, S-U
IATA		
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	203
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	203
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y203
Etiquettes	:	2.1

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN		
ADN		
Dangereux pour l'environnement	:	non
ADR		
Dangereux pour l'environnement	:	non
RID		
Dangereux pour l'environnement	:	non
IMDG		
Polluant marin	:	non
IATA		
Dangereux pour l'environnement	:	non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

voir chapitre: 6, 7 et 8

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

COV	:	Directive 1999/13/CE 0 %		
Seveso II - Directive 2003/105/CE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/82/CE du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses	:	Mise à jour:	Quantité 1	Quantité 2
		Extrêmement inflammable	10 t	50 t
		Mise à jour: Produits dérivés du pétrole: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole Diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris)	2.500 t	25.000 t
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.		Mise à jour:		
		AÉROSOLS INFLAMMABLES	5.000 t	50.000 t

Mise à jour: Produits dérivés du pétrole: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole Diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris)	2.500 t	25.000 t

Législation nationale

Autres réglementations	:	Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.
Maladies Professionnelles	:	36: Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse.
Information supplémentaire	:	Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

SECTION 16: Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R10	Inflammable.
R12	Extrêmement inflammable.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

bleu	Valeurs limites réglementaires indicatives

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Établie par : SAP Business Compliance Services GmbH
Birlenbacher Str. 19
D-57078 Siegen
Allemagne
Téléphone: +49-(0)271-88072-0

Réf.: WFR100000512